CARTE RIVERAIN ZONE VERTE - CENTRE

Vous êtes domicilié dans l'une des rues suivantes ?

Place Saint-Guibert - place Saint-Jean - impasse des Couteliers - passage des Déportés – Grand' Rue - impasse aux Chats - impasse aux Choux - impasse Choppaye - place de l'Hôtel de Ville - rue Léopold - place de l'Orneau - rue Adolphe Damseaux (1-17 impair & 6-20 pair) - rue du Chien Noir - rue du Huit Mai - rue du Moulin (1-17 impair & 2-30 pair) - rue Gustave Docq - rue Théo Toussaint (1-23 impair & 2-20 pair) - rue Notre-Dame (1-17 impair & 2-20 pair) - rue Pierquin (1-23 impair & 2-22 pair) - rue Puits Connette (1-9 impair & 2-18 pair) - rue Sigebert (1, 3, 5 et 7) - rue Malaise - rue Gustave Masset (1-9 impair & 2-6 pair) - ruelle Thirion - Tertre Galhoz - venelle Saint-Sauveur - passage des Déportés.

Vous avez droit à la carte riverain zone verte – Centre et vous pouvez vous stationner dans l'ensemble de ces rues ;

place Saint-Guibert - place Saint-Jean - rue Adolphe Damseaux (au départ de la place de l'Orneau jusqu'au carrefour formé par la rue Malaise) - rue du Chien Noir - rue du Huit Mai - rue du Moulin (au départ de la place de l'Orneau jusqu'au n° 30) - rue Gustave Docq - rue Théo Toussaint (depuis son carrefour avec la rue Pierquin jusqu'au n° 24) - rue Pierquin - rue Puits Connette - rue Sigebert - rue Malaise - parking du Clos de l'Orneau (zone publique).

